



GARANTIES

1. Généralités

OOLIN offre une garantie totale de 5 ans (main d'oeuvre et déplacement compris) et 10 ans sur les pièces-détachées, sur tout le mobilier de votre cuisine équipée, c'est-à-dire sur les meubles, les charnières, les tiroirs et les plans de travail. Cette garantie prend cours à dater du jour de la livraison de la cuisine.

OOLIN offre une garantie totale de 2 ans (main d'oeuvre et déplacement compris) sur tout le mobilier de votre salle de bain ou dressing, c'est-à-dire sur les meubles, les charnières, les tiroirs et les plans de travail. Cette garantie prend cours à dater du jour de la livraison.

La garantie ne couvre pas l'usure résultant d'une utilisation inappropriée, d'un montage incorrect par le client, d'un nettoyage inadapté, de rayures, impacts ou accidents.

OOLIN ne pouvant vous garantir que les éléments de votre cuisine feront encore partie de la gamme de notre fournisseur durant 10 années, OOLIN proposera alors une solution de remplacement adaptée.

Par dérogation à cette garantie, les cuisines, salles de bain et dressings d'exposition sont garantis deux ans, garantie prenant cours à la date de livraison.

Pour les autres marchandises (électroménagers, robinets, filtres, lampes,...) la législation en vigueur au moment de la vente sera d'application. Les accessoires ne bénéficient d'aucune garantie.

2. Caissons, portes et plans de travail

La garantie couvre tout dommage résultant d'une défectuosité de la matière ou d'une négligence de la pose pour autant que celle-ci ait été réalisée par nos soins.

Tous les coups, griffes, rayures, gonflements et traces d'échauffement à posteriori ne sont pas couverts par la garantie.

Lors de l'utilisation des meubles, il est possible que les portes et tiroirs se dérèglent. Le réglage de ceux-ci n'est pas couvert par la garantie mais est réalisable par le consommateur.

3. Mécanismes

Les mécanismes sont garantis 10 ans et 5 ans sur la main d'oeuvre et le déplacement.

4. Electroménagers et mitigeurs

Les électroménagers et les mitigeurs sont généralement garantis 2 ans.

Voir les conditions de garantie dans les livrets de chaque appareil car elles varient suivant les fabricants. Les ampoules ne font l'objet d'aucune garantie.

5. Accessoires

Les accessoires ne bénéficient d'aucune garantie, exceptés les transformateurs des éclairages qui bénéficient de 2 ans de garantie. Les ampoules ne font l'objet d'aucune garantie.